ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

AVIS AU PUBLIC
COMMODO ET INCOMMODO

Objet : Autorisation d'exploitation (classe 3) – Dossier N°3/2026/0058/166 dérog.

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/2026/0058/166 dérog. du 26 octobre 2026, le Ministre du Travail a accordé à

l'Administration des Bâtiments Publics une dérogation relative à l'exploitation d'une cuisine professionnelle et une installation de production de froid à Pétange, rue Batty Weber, numéro cadastral 1384/9636.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 5 novembre au 15 décembre 2026 inclus).

Pétange, le 3 novembre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire, Le bourgmestre,